

INFORMATION REGLEMENTEE

EMBARGO JUSQU'AU 24.05.2011 – 5:40 PM

Résultat du paiement du dividende 2010 :

**37,7% des coupons de dividende seront payés sous forme d'actions nouvelles
émises pour un montant global de € 31,0 millions**

Bruxelles, le 24.05.2011, 5:40 PM CET

Introduction¹

L'Assemblée Générale Ordinaire du 29.04.2011 a décidé de distribuer pour l'exercice 2010 un dividende brut de € 6,50 par action ordinaire et de € 6,37 par action privilégiée. Ainsi, après retenue du précompte mobilier de 15%, le dividende net de l'exercice 2010 est de € 5,525 par action ordinaire et de € 5,4145 par action privilégiée.

Le Conseil d'Administration a décidé d'offrir cette année aux actionnaires ordinaires comme aux actionnaires privilégiés le choix entre le paiement du dividende de l'année 2010 en actions ordinaires nouvelles ou en numéraire, ou une combinaison de ces 2 modalités de paiement. Le prix de souscription d'une action ordinaire nouvelle a été établi à € 93,925². Les actions ordinaires nouvelles auront jouissance dans les résultats de Cofinimmo à dater du 01.01.2011 (premier dividende payable en mai 2012).

Les actionnaires ont été invités à communiquer leur choix entre les 2 modalités de paiement entre le 09.05.2011 et le 20.05.2011. Le paiement en numéraire et/ou la livraison des titres sera effectué le 27.05.2011.

¹ Voir également communiqué de presse du 03.05.2011.

² Le prix de souscription de € 93,925 correspond à une ristourne de 2,97% par rapport au cours moyen pondéré de l'action durant la période de souscription, à savoir € 96,80.

Résultat du paiement du dividende 2010

Un total de 37,7% des coupons de dividende ont été remis en souscription. Ceci a donné lieu à l'émission de 330 246 actions ordinaires nouvelles, qui seront admises sur Euronext Brussels le 27.05.2011, pour un montant total de € 31,0 millions. Le solde du dividende sera réglé en numéraire pour un montant total brut de € 65,4 millions¹.

Suite à cette augmentation de capital, le capital social de Cofinimmo est représenté par 13 997 643 actions ordinaires et 1 249 005 actions privilégiées.

Ce résultat témoigne de la confiance accordée par les actionnaires en la stratégie de la société, et démontre en outre toute l'importance du nouvel Arrêté Royal sur les Sicafis du 07.12.2010.

Pour tout renseignement:

Ellen Grauls

Investor Relations Manager

Tél.: +32 2 373 94 21

egraults@cofinimmo.be

Ingrid Schabon

Corporate Communications Manager

Tél.: +32 2 777 08 77

ischabon@cofinimmo.be

Concernant Cofinimmo

Cofinimmo est la première société immobilière belge cotée spécialisée en immobilier de location. Elle possède un portefeuille de plus de € 3 milliards, représentant une superficie totale de 1 700 000m². Ses principaux secteurs d'activité sont les bureaux et les maisons de repos. Cofinimmo est une société indépendante, qui assure elle-même la gestion de son patrimoine immobilier. Elle est cotée sur Euronext Brussels (BEL20) et bénéficie du statut fiscal belge Sicafi et du statut fiscal français SIIC. Au 31.03.2011, la capitalisation boursière totale de Cofinimmo s'élevait à € 1,5 milliard.

www.cofinimmo.com

together in real estate

¹ Ce montant comprend le précompte mobilier sur dividendes afférent aux coupons réinvestis comme non réinvestis.